

Motion relative

A la fiscalité du gazole non routier

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie en session le 29 septembre 2023, suite à la session du 22 septembre 2023, conformément à l'article D511-55 du code rural et de la pêche maritime

Vu

- L'annonce faite par le Ministre de l'économie de supprimer progressivement la défiscalisation du gazole non routier, pour un alignement en 2030 avec les tarifs des particuliers, pour décarboner l'agriculture
- L'impact d'une telle mesure d'une part sur le coût du GNR et d'autre part sur la trésorerie des exploitations compte tenu des délais de remboursement de la TIC et au final sur les charges des exploitations agricoles,
- Vu la stratégie nationale bas carbone qui fait porter les efforts de l'agriculture sur la réduction des émissions de méthane et protoxyde d'azote et considère que la consommation d'énergie est actuellement indispensable au vu des enjeux de souveraineté alimentaire

La Chambre d'agriculture partage la nécessité d'affranchir l'agriculture de l'augmentation de plus en plus coûteuse des énergies fossiles et de favoriser la production d'énergie renouvelable au sein des exploitations agricoles.

Cependant, elle rappelle :

- Qu'une telle décision augmenterait lourdement les coûts de production, altérerait la compétitivité de l'agriculture, et viendrait donc entraver l'objectif de souveraineté alimentaire
- Le fait que malgré les expérimentations en cours, aucune modalité de substitution aux énergies carbonées n'est réellement disponible et prête à être déployée actuellement en agriculture

Par conséquent, elle demande :

- Que le projet de suppression de la détaxation soit ajourné, et qu'aucune décision ne soit prise sans une étude d'impact et un plan d'accompagnement.
- Que ce projet fasse l'objet d'une étude qui identifie l'impact et les besoins propres à chaque filière agricole, la faisabilité et les solutions techniques, les modalités d'accompagnement en termes d'investissement et de fonctionnement.

La motion est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Nombre de votants = 8 dont :
 - Nombre de voix pour : 8
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Fait à Albi,
le 29 septembre 2023

Le Président,

Jean-Claude HUC

